



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Courrier arrivé SUCT	
Le	18 SEP. 2015
ADS	
GVD	0
AST	
Secours	
Nature	
Pour suite à donner <input type="radio"/>	
Pour information <input checked="" type="checkbox"/>	
Visa	

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 900 7
59042 LILLE Cedex

Service Prévision du Groupement 5/CD/FD n° 15110
Affaire suivie par : Adjudant chef Claude DUFOUR
☎ : 03.27.08.61.19
✉ : 03.27.08.61.29

Lille, le 16 SEP. 2015

Objet : PORTER A CONNAISSANCE – CANTIN - Plan Local d'Urbanisme
PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 15 points d'eau incendie (PEI) publics et 6 point d'eau incendie (PEI) privé répartis comme suit :

type nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI public	7 PI - 8 BI	
PEI privé	5 PI - 1BI	

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : rue du Moulinel, D1643, rue de Roucourt, D65, Ferme Marmouzet.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	adresse	Débit/volume d'eau constaté	
10	BI	19 rue de Roucourt	59	m ³ /h
AFFA1	PI	6 rue du Moulinel	38	m ³ /h
AFFA4	BI	47 rue du Moulinel	11	m ³ /h
STRA1	PI	rue du Moulinel	27	m ³ /h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

4 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) sont implantés dans la commune.

La liste des ERP connus par le SDIS est la suivante :

Nom	Adresse	Type(s)	Catégorie	Effectif public
Foyer de vie le rayon vert	25 rue du Moulinel	J	4ème	96
Magasin au marché de Provence	rue de Cambrai	M	3ème	649
Salles de réception et séminaire	51 rue de Cambrai	L	3ème	346
Salle des fêtes	Rue Alfred BILLET	LN	2ème	1039

4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement classé SEVESO seuil Haut.

6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
CENTRE AFPA SITE A	6 rue du Moulinel
CENTRE AFPA SITE B	47 rue du Moulinel
CENTRE AFPA SITE C	73 rue du Moulinel
FOYER DE VIE LE RAYON VERT	25 rue du Moulinel
GARE SNCF	Rue de la gare

7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune n'est soumise ni à un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS ARLEUX, situé allée Pierre WAUTRICHE 59151 ARLEUX.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :


Catastrophe naturelle	Date début	Date fin	Secteurs impactés
Inondation, coulée de boue	20/08/1992	20/08/1992	
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,


Colonel Gilles GRÉGOIRE

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- CIS ARLEUX



ETUDE PLU CANTIN

1:5 000

0 100 200 Mètres

SUD OUEST - 23 Mars 2015

États	
■	Industries
■	Stockage
■	Stockage extérieur
■	Services
■	Activités mélangées
■	Habitations

Edifices bâtis

Hors Habitations

Habitations

Points d'eau

Bouches

Prises accessoires

Poteaux de 100

Poteaux de 150

DECI : débits sous 1 bar

00 Débit de 0 à 29 m³ par heure

100 Débit de 30 à 59 m³ par heure

150 Débit de 60 à 119 m³ par heure

120 Débit de 120 et 179 m³ par heure

180 Débit supérieur ou égal à 180 m³ par heure

100 Débit inconnu

■ DECI insuffisante

■ DECI inexistante

Au centre des symboles : diamètres de canalisation

■ Réserves, citernes, points, zones, puits, puisards d'aspiration